

EXTRAIT DU REGISTRE
des
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 15 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le quinze du mois de janvier

Les membres du Conseil municipal de DISTRE se sont réunis en session ordinaire dans la salle du Conseil municipal, après convocation légale adressée le 7 janvier 2019.

La séance est ouverte à vingt heures quarante minutes sous la présidence de Monsieur TOURON, Maire qui a constaté que la condition de quorum posée à l'article L. 2121-17 du CGCT était remplie.

Étaient présents : Mme LAMANDÉ, Mr VIGNERON, Mme COCHARD, Mr RABILLER, Mme CHAMBRY, Mme RAVARD, Mr CAILLAUD, Mme PRIEUR, Mr MABILEAU, Mme ANGLARET, Mme THIBEAUD, Mr NEVERS, Mme RABINEAU, Mr DOUET, Mme DESNOYERS, Mr LAIRE.

Monsieur Mr GRIVAULT donne pouvoir à Monsieur LAIRE.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Monsieur MABILEAU a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

DIA

Monsieur VIGNERON, Adjoint, informe qu'il a été reçu en Mairie les 28/12/2018 et 2/01/2019, 2 déclarations d'intention d'aliéner pour les ventes suivantes :

- Propriété cadastrée section A n° 493, située 7, rue du Bois de Pocé à DISTRE d'une superficie totale de 548 m² ;
- Propriété cadastrée section ZK n° 805, située rue de la Cave Grolleau Pocé à DISTRE, d'une superficie totale de 1 760 m² ;

Ces biens sont classés respectivement en zone UB au Plan Local d'Urbanisme ;

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur la vente de ces biens.

PRESENTATION LOTISSEMENT LA TOUCHE

Monsieur le Maire présente deux propositions d'aménagement pour le projet de lotissement de La Touche.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le projet présenté par le Cabinet ONILLON-DURET de Doué la Fontaine, en y apportant les modifications suivantes :

- compte tenu de l'emplacement de la voie pénétrante, la déclaration préalable portera sur les lots 1-2-3-4-5-6, il conviendra de prévoir, comme sur le plan initial, 13 places de stationnement sur la rue de la Touche, peut-être à répartir en quinconce ;
- prévoir 7 places de stationnement en épi devant le lot n°17 ;
- réduire le lot 10 dans la limite Sud de la parcelle voisine à l'Est, le terrain ainsi libéré sera à usage d'espace vert ;
- de la sortie Ouest au carrefour de la route de Riou, prévoir une réserve latérale afin de créer si besoin était des places de parkings.

DOSSIER LOTISSEMENT LA TOUCHE

Afin de mettre en œuvre le projet de lotissement de La Touche, Monsieur le Maire propose de retenir :

- Le Cabinet ONILLON-DURET de Doué la Fontaine, pour les travaux topographiques et de bornage pour détacher 6 parcelles et la maison, moyennant un prix de 2 848.68 € TTC ;
- Le groupement ONILLON-DURET / OKA de Doué la Fontaine, pour les missions urbanisme et VRD pour un montant HT de 9 110 € soit 10 932 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer les devis.

BP LOTISSEMENT LA TOUCHE

Sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité des votants, de créer le Budget Primitif 2019 du lotissement de La Touche, qui s'élève en recettes et en dépenses à la somme de

350 000 euros pour la section de Fonctionnement,

350 000 euros pour la section d'Investissement.

Ce budget sera assujéti à la TVA.

FINANCEMENT LOTISSEMENT LA TOUCHE

Monsieur le Maire informe qu'il a été reçu une proposition de financement du lotissement de la Touche, Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider la création d'un prêt auprès du Crédit Agricole aux charges et conditions suivantes :

Montant : 350 000 €

Durée : 7 ans

Taux révisable : Euribor 3 mois Instantané Valeur J-2 de la date de réalisation : au 09/01/2019 - 0.308 % au 9/01/2019 ;

Taux trimestriel : 0.542 % au 9/01/2019 ;

Taux d'intérêt minimum : valeur de l'index plus marge avec un minimum de 0.20 % sur la durée du prêt ;

Modalités de déblocage : total dans les 3 mois ;

Différé : 1^{ère} échéance trimestrielle au terme des 6 premiers mois ;

Remboursement partiel ou total sans indemnité ;

Frais de dossier : 0.10 % du montant emprunté soit 350 € ;

ACHAT DE MATERIEL

Monsieur VIGNERON, Adjoint, informe le groupe électrogène et le marteau piqueur des ateliers, sont hors service et trop vieux pour envisager une réparation.

Après comparaison et négociation des tarifs, il est proposé d'acquérir un groupe électrogène et un marteau piqueur auprès des Etablissements GUILIANI, au prix de 2 829.79 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider cette proposition et autorise le Maire à signer le devis.

ACHAT DE VEHICULE

Madame LAMANDÉ, Adjointe, rappelle le courriel de Monsieur le Maire, réalisé entre les fêtes, indiquant que l'un de nos véhicules Kangoo, qui affiche 395 000 km, était hors service.

Il est proposé d'acquérir un Kangoo électrique II Express ZE Confort de 2013, au prix de 7 626 € TTC, avec 6 mois de garantie.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser la Commune de Distré à acquérir ledit véhicule.

DROIT DE PLACE

Monsieur RABILLER, Adjoint, informe que le marchand de pizza, qui s'installe le jeudi soir rue Nationale à Distré, n'est pas soumis à droit de place, contrairement à la législation, qui indique que les occupations privatives du domaine public sont soumises au principe général du droit de non gratuité.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'instituer une taxe d'occupation du Domaine Public, de 50 € par an pour tout commerce autorisé, pour une emprise maximale de 30 m².

VIABILISATION CLOS MARTEAU

Monsieur le Maire présente les devis nécessaires à la viabilisation de 3 parcelles au Clos Marteau ; à savoir :

- Réalisation par la SAUR de 3 regards et 2 branchements d'assainissement au prix de 2 582.89 € TTC ;
- Réalisation par le SIEMML de 2 branchements électriques au prix de 4 997 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire à signer ces devis.

TERRAIN CLOS POINTU

Monsieur le Maire informe que, suite à la relance opérée sur la vente des terrains du lotissement du Clos Pointu, il est proposé de vendre le lot n° 4 d'une superficie de 560 m² au prix de 36 000 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le prix de vente du lot n° 4 et d'autoriser le Maire ou les Adjointes à signer les documents liés à cette vente.

Infos :

- Cérémonie des Vœux de Monsieur le Maire, le samedi 19 janvier 2019, à 18 h.

Pour copie conforme au registre,

Le 17 janvier 2019

Le Maire,

Eric TOURON